

1. Identification de la substance ou de la préparation et de l'entreprise

- 1.1 Identificateur du produit: Cartouche pour anesthésie hypodermique 9X17 MM
 Niveau de charge: vert, jaune, bleu, rouge
- 1.2 Utilisations identifiées: L'article est destiné aux utilisateurs professionnels.
- 1.3 Identification de l'entreprise:
 Fabricant: RUAG Hungarian Ammotec Inc.
 Boîte postale: P.O. Box 9
 NPA/Lieu: 3332 Sirok
 Pays: Hongrie
 Téléphone: +36 36 561 303
 Fax: +36 36 561 027
 E-mail (personne compétente): sicherheitsdatenblaetter.ammotec@ruag.com
 Contact pour informations: +43 676 953 7260 (service technique)
- 1.4 Numéro d'urgence: +36 30 535 91 93

2. Dangers possibles

- 2.1 Classification du produit:
 2.1.1 Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]:
 Classe de danger et catégorie de danger: Expl. 1.4, H204
- 2.2 Eléments d'étiquetage:
 2.2.1 Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]:

Pictogramme de danger:



Mention d'avertissement: **Attention**

- Mentions de danger: H204 Danger d'incendie ou de projection.
 Indications de sécurité: P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation.
 Ne pas fumer.
 P234 Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
 P250 Éviter les abrasions/les chocs/.../les frottements.
 P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/des protections pour les yeux/des protections pour le visage.
 P370+380+375 En cas d'incendie: Évacuer la zone. Combattre l'incendie à distance à cause du risque d'explosion.
 P401 Stocker conformément à: réglementations nationales

- 2.3 Autres dangers:
 L'article contient des substances ou mélanges dangereux qui ne sont pas libérés dans des conditions d'utilisation normales ou raisonnablement prévisibles.
- 2.3.1 Possibles effets néfastes physico-chimiques:
 L'article peut s'enflammer par l'effet de la chaleur, d'étincelles, de flammes ou d'autres sources d'inflammation (par exemple électricité statique, veilleuse, équipement mécanique/électrique).
- 2.3.2 Effets nocifs possibles sur les hommes et symptômes possibles:
 La décomposition d'article est interdite.
 Veuillez en tous les cas respecter l'information en matière de sécurité.

Remarque						N° d'Article *				
Description CART POUR ANESTHÉSIE HYPODERMIQUE 9X17MM										
RUAG	Protection utilisée DIN ISO 16016		Nom	Date	Doc-Typ ZSD	Document 362775	Partiel FR0	Version 00	Page 1/7	
		Créateur	RTWIRO	21.03.2019						
		Libéré	RTWIRO	21.03.2019						

2015-1 / ZSD:PRESET-CH-001-FR0

Dok-Status: FR

3. Composition / informations sur les composants

3.1 Préparations:

Nom substance	N° CE	N° enreg. REACH	N° index	N° CAS	Concentration (%)	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008	
						Classes de danger/ catégories de danger	Mentions de danger
Nitroglycérine	200-240-8	01-2119488893-18	603-034-00-X	55-63-0	3 – 10	Unst. Expl. Acute Tox. 1 STOT RE 2 Aquatic chronic 2	200 300, 310, 330 373 411
Diphénylamine	204-539-4	01-2119488966-13	612-026-00-5	122-39-4	0.1 – 1	Acute Tox. 3 STOT RE 2 Aquatic acute 1 Aquatic chronic 1	301, 311, 331 373 400 410
Styphnate de plomb	239-290-0	01-2119543737-30-0000	609-019-00-4	15245-44-0	0.1 – 1	Unst. Expl. Repr. 1A Acute Tox. 4 STOT RE 2 Aquatic acute 1 Aquatic chronic 1	200 360Df 302, 332 373 400 410

3.2 Remarque:

D'autres composants se situent en-dessous des valeurs seuils selon le règlement (CE) 1272/2008 ou présentent seulement des propriétés physico-chimiques.
 Teneur des mentions de danger (phrases H et EUH): voir section 16.

4. Mesures de premiers secours

4.1 Indications générales:

Mesures de premiers secours ne sont nécessaires qu'en cas de dégagement de composants ou de formation de produits de décomposition. Traitement médical nécessaire.

- 4.2 En cas d'inhalation: En cas d'inhalation de produits de décomposition, transporter la victime à l'air frais et l'allonger au calme. Appliquer dès le début un spray de cortisone.
- 4.3 Après contact avec la peau: Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.
- 4.4 Après contact avec les yeux: En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste.
- 4.5 En cas d'ingestion: Après ingestion, rincer la bouche de la victime consciente à l'eau et appeler immédiatement le médecin. Ne pas provoquer de vomissement.
- 4.6 Protection individuelle du premier sauveteur: Premiers secours: veillez à votre autoprotection!
- 4.7 Informations pour le médecin:
 L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner les symptômes suivants:
 État inconscient, troubles de conscience, cyanose (coloration bleue du sang), vomissement, troubles du rythme cardiaque, maux de tête, spasmes, collapsus circulatoire, vertiges, gêne oculaire, nausée

Traitement:

Surveiller la circulation sanguine. Stabiliser les fonctions circulatoires, traiter éventuellement l'état de choc. Le cas échéant, respiration artificielle par oxygène.

En cas d'apparition d'une cyanose (lèvres, lobes de l'oreille, ongles), administrer de l'oxygène le plus rapidement possible.

En cas d'irritation des poumons: premier traitement avec un spray corticoïde, p. ex. Auxiloson, aérosol dosé Pulmicort. (Auxiloson et Pulmicort sont des marques déposées).

Description CART POUR ANESTHÉSIE HYPODERMIQUE 9X17MM								
RUAG	Protection utilisés DIN ISO 16016			Doc-Typ	Document	Partiel	Version	Page
				ZSD	362775	FR0	00	2/7

5. Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1 Moyens d'extinction appropriés: Eau et poudre d'extinction en cas d'incendie périphérique, à distance sûre.
- 5.2 Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité: Non applicable
- 5.3 Produits de combustion dangereux:
Peuvent se produire en cas d'incendie: monoxyde de carbone, gaz carbonique (CO2), oxydes d'azote (NOx)
- 5.4 Equipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu:
Porter appareil de protection respiratoire indépendant de l'air environnant et une combinaison de protection chimique.
- 5.5 Informations complémentaires:
Ne pas inhaler les gaz d'explosion et d'incendie. Adapter les mesures d'extinction à l'environnement. Ne pas laisser les eaux d'extinction atteindre les canaux et les eaux. Lorsque le danger est écarté, éloigner tout conteneur intact de la zone de danger.

6. Mesures à prendre en cas de rejet accident

- 6.1 Mesures de précaution individuelles:
Éviter la formation de poussière. Eloigner toutes les sources d'inflammation.
En présence de vapeurs, poussières et aérosols, il faut utiliser une protection respiratoire.
Mettre les personnes en sécurité.
Voir mesures de protection aux points 7 et 8.
- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:
Ne pas laisser accéder au sous-sol / au sol.
Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.
- 6.3 Méthodes de nettoyage:
Matériel approprié pour laver: Eau
Laver mécaniquement et éliminer dans des conteneurs appropriés.
Éviter la formation de poussière.

7. Manipulation et stockage

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:
 - 7.1.1 Indications pour un maniement sûr:
Il est recommandé d'aménager tous les processus de travail de manière à éviter:
L'inhalation de poussières/particules, le contact avec la peau, le contact avec les yeux, les dépôts de poussière.
Les zones de travail doivent être aménagées de manière à permettre leur nettoyage en tout temps.
Utiliser un équipement de protection individuel (voir section 8).
 - 7.1.2 Mesures de lutte contre l'incendie:
Le produit est: explosif.
Le tenir à distance de sources d'inflammation – Ne pas fumer.
A manipuler avec précaution – Éviter chocs, frottements et coups.
 - 7.1.3 Mesures pour éviter la formation d'aérosol et de poussière:
S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques.
 - 7.1.4 Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale:
Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.
Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.
Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Description							
CART POUR ANESTHÉSIE HYPODERMIQUE 9X17MM							
RUAG	Protection utilisés DIN ISO 16016		Doc-Typ ZSD	Document 362775	Partiel FR0	Version 00	Page 3/7

Dok-Status: FR

**INFORMATION EN MATIERE DE SECURITE FOURNIES VOLONTAIREMENT
AU SENS DU FORMULAIRE FDS CONFORMEMENT AU REGLEMENT (CE) N° 1907/2006 (REACH)**

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

7.2.1 Mesures techniques et conditions de stockage:

Température de stockage: 0 °C à + 30 °C
 Température de stockage recommandée: + 20 °C
 Humidité relative de l'air: max. 60 %

7.2.2 Demandes d'aires de stockage et de récipients:

Conserver/Stockier uniquement dans le récipient d'origine.
 Stocker à un endroit accessible uniquement aux personnes autorisées.

7.2.3 Incompatibilités de stockage:

Ne pas entreposer avec des matériaux inflammables ou d'autres matériaux qui entraînent une augmentation du risque. Il faut par ailleurs respecter les prescriptions légales nationales.

7.2.4 Classe de stockage:

Matières explosibles
 Groupe de stockage: 1.4
 Groupe de compatibilité: S

8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle

8.1 Valeurs limites d'exposition:

8.1.1 Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLP):

N° CAS N° CE	Type de valeur limite (Pays d'origine)	Substance de travail	VLP		Limitation de crête	Remarque / source
			ml/m ³	mg/m ³		
630-08-0 211-128-3	VLP (DE)	Monoxyde de carbone	30	35	1(II)	TRGS 900
124-38-9 204-696-9	VLP (DE)	Dioxyde de carbone	5000	9100	2(II)	TRGS 900
	VLP (DE)	A: Fraction alvéolaire E: Fraction inhalable		1.25 10	2(II)	TRGS 900

8.1.2 Valeurs biologiques limites:

N° CAS N° CE	Type de valeur limite (Pays d'origine)	Substance de travail	Paramètres	Valeur limite	Matériel d'examen	Remarque / source
630-08-0 211-128-3	VBL (DE)	Monoxyde de carbone	CO-Hb	5 %	B	TRGS 903

8.2 Contrôle de l'exposition:

8.2.1 Contrôles techniques appropriés:

Voir chapitre 7. Aucune autre mesure supplémentaire n'est requise.

8.2.2 Equipement individuel de protection:

Protection respiratoire: En principe, pas besoin d'une protection respiratoire personnelle,
 Dégagement de poussière: Demi-masque filtrant (DIN EN 149) FFP2
 Protection des mains: Il n'est pas nécessaire de se protéger les mains.
 Protection oculaire: Lunettes avec protections sur les côtés ou verre oculaire en verre de sécurité.
 Protection corporelle: Porter des chaussures et des vêtements de travail antistatiques.
 Protection de l'ouïe: Nécessaire.

8.3 Indications supplémentaires:

Il faut proposer des examens préventifs en médecine du travail.

9. Propriétés physiques et chimiques

Aucune donnée disponible, article.

Description CART POUR ANESTHÉSIE HYPODERMIQUE 9X17MM							
RUAG	Protection utilisés DIN ISO 16016		Doc-Typ	Document	Partiel	Version	Page
			ZSD	362775	FR0	00	4/7

Dok-Status: FR

10. Stabilité et réactivité

- 10.1 Conditions à éviter:
 En cas d'échauffement: Danger d'explosion
 En cas de choc ou de pression: Danger d'explosion
 Une réaction à partir de températures de: env. 150 °C
- 10.2 Matières à éviter:
 Réaction: acide, base
- 10.3 Produits de décomposition dangereux:
 La décomposition thermique peut s'accompagner d'un dégagement de vapeurs et de gaz irritants.
 Décomposition exothermique avec formation de: monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, oxydes d'azote (NOx), oxydes métalliques

11. Informations toxicologiques

- 11.1 Remarques générales:
 En cas d'utilisation conforme, aucun effet nocif n'est à prévoir.
 Les composants peuvent être nocifs pour les personnes, mais sont hermétiquement enfermés dans l'article et ne peuvent pas être libérés. La décomposition d'article est interdite.

12. Informations écologiques

- 12.1 Remarques générales:
 En cas d'utilisation conforme, aucun effet nocif n'est à prévoir.
 Les composants peuvent être nocifs pour l'environnement, mais sont hermétiquement enfermés dans l'article et ne peuvent pas être libérés. La décomposition d'article est interdite.

13. Considérations relatives à l'élimination

- 13.1 Élimination du produit/de l'emballage:
 L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.
 Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.
- 13.2 Liste de propositions pour nomenclature/appellation des déchets conformément à AVV:
 Code déchets produit: 16 04 01*
 Désignation déchets: Déchets de munitions
 Remarque: Déchets dangereux
- 13.3 Indications complémentaires:
 Les articles entièrement mis à feu peuvent être destinés à un recyclage.

Description CART POUR ANESTHÉSIE HYPODERMIQUE 9X17MM							
RUAG	Protection utilisés DIN ISO 16016		Doc-Typ ZSD	Document 362775	Partiel FR0	Version 00	Page 5/7

14. Informations relatives au transport

14.1 Transport par voie terrestre / maritime / aérien:

	Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
Désignation officielle pour le transport	Kartuschen für technische Zwecke Cartridges, power device Cartouches pour pyromécanismes Munkavégző töltetek		
Classe	1.4S		
N° ONU	0323		
Groupe d'emballage	-		
Dispositions spéciales	347		A165, A802
Quantités limitées	0		interdit
Code de restriction en tunnels	E	non applicable	non applicable
N° EmS	non applicable	F-B, S-X	non applicable

14.2 Emballage:

Emballage autorisé selon instruction d'emballage:

selon ADR/RID/IMDG: P134

selon ICAO-TI/IATA-DGR: 134

Intérieurs: p. ex. récipients en plastique, carton

Intermédiaires: pas nécessaires

Extérieur: caisse autorisée et type examinée du groupe d'emballage II:
p. ex. en carton (4G) ou en bois naturel ordinaire (4C1).

14.3 Indications de masse:

Masse nette de matière explosive par article: max. 0.5 g

Masse totale de l'article: max. 2.6 g

14.4 Autres indications:

Exemptions (1.1.3.6 ADR): illimité.

Autorisations US Department of Transportation (DOT): EX2009035214

Test de l'ONU 6 (d): réussi.

15. Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

15.1.1 Réglementations EU:

Directive 93/15/CEE concernant la mise sur le marché et le contrôle des explosifs à usage civil.

Règlement (CE) n° 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges.

15.1.2 Directives nationales:

Les prescriptions légales nationales doivent être respectées en sus!

Allemagne:

Classe risque aquatique (WGK): Article, non applicable.

À observer:

Chemikaliengesetz (ChemG)

Sprengstoffgesetz (SprengG)

Waffengesetz (WaffG)

Beschussgesetz (BeschussG)

Kriegswaffenkontrollgesetz (KWKG)

Gefahrstoffverordnung (GefStoffV)

Technische Regeln für Gefahrstoffe: TRGS 510, 900, 903, 905

Berufsgenossenschaftliche Vorschriften: DGUV Regel 113-017

Description CART POUR ANESTHÉSIE HYPODERMIQUE 9X17MM								
RUAG	Protection utilisés DIN ISO 16016			Doc-Typ	Document	Partiel	Version	Page
				ZSD	362775	FR0	00	6/7

Dok-Status: FR

16. Autres informations

16.1 Indications de changement: Édition nouvelle.

16.2 Teneur des phrases de H et EUH (Numéro et texte intégral):

Phrases de H:

- 200 Explosif instable.
- 300+310+330 Mortel par ingestion, par contact cutané ou par inhalation.
- 301+311+331 Toxique par ingestion, par contact cutané ou par inhalation.
- 302+332 Nocif en cas d'ingestion ou par inhalation.
- 360Df Peut nuire au fœtus. Susceptible de nuire à la fertilité.
- 373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- 400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- 410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- 411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

16.3 Indications diverses:

Les informations figurant dans cette information en matière de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre d'article en son stockage, sa mise en œuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres articles.

Description							
CART POUR ANESTHÉSIE HYPODERMIQUE 9X17MM							
RUAG	Protection utilisés DIN ISO 16016		Doc-Typ	Document	Partiel	Version	Page
			ZSD	362775	FR0	00	7/7

Dok-Status: FR